

Pétition en faveur d'une politique d'éco-mobilité pour la prolongation du tram 15 à Lancy

Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève,

Considérant :

- Le projet de prolongation du tram 15 depuis l'arrêt « Palettes » à Lancy, par le chemin des Palettes, l'avenue du Curé-Baud, la route de Base et desservant les Cherpines jusqu'à Perly.
- La loi H1 50 (art.4, al.1) prévoyant que « *la traversée de Lancy devra se faire sans diminution de la capacité routière* ».
- L'absence, à ce jour, d'un projet concret d'aménagement de cette prolongation du tram 15.
- Le large soutien populaire (2490 signatures récoltées) apporté à l'initiative populaire communale « **Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy** » qui vise à améliorer la qualité de vie du quartier Semailles / Palettes / Voirets.
- Le vécu quotidien, par les habitants de ce quartier, de nuisances liées au trafic de transit :
 - o Bruits, pollution, risque d'accidents.
 - o Sortie des parkings et des garages souterrains des immeubles longeant ces rues, très difficile aux heures de pointes.
 - o Accès périlleux depuis l'arrêt actuel « Palettes » vers le chemin des Palettes par le rond-point des « Communes Réunies » pour tous les types de mobilité.
 - o Absence de pistes cyclables aux chemins des Palettes et des Semailles.
- La présence d'un EMS et de Foyer Handicap sur le chemin des Palettes, entre le chemin des Semailles et l'avenue Curé-Baud. Actuellement, l'accessibilité et les déplacements pour les personnes en chaises roulantes ne sont pas faciles et il est à craindre que le projet de prolongation du tram 15 va encore limiter davantage la mobilité pour ces personnes.
- La présence de l'Ecole en Sauvy à proximité du giratoire chemin des Palettes et avenue de Curé-Baud. Le passage du tram conjugué avec le trafic de transit, rendront l'accès à cette école très difficile et dangereux pour les écoliers.

Les pétitionnaires demandent au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de :

- Mettre en place un projet d'éco-mobilité pour la prolongation du tram 15 à Lancy, en favorisant les différentes mobilités douces (vélo, piéton), en améliorant la sécurité des résidents, en réduisant le trafic de transit et les nuisances dans le quartier Semailles / Palettes / Voirets.
- Modifier la loi LRTP (Loi sur le Réseau des Transports Publics) H 1 50 (art.4, al.1) en supprimant le paragraphe prévoyant que « *la traversée de Lancy devra se faire sans diminution de la capacité routière* ».

Nom, prénom	Adresse	Signature